



Barrage hydroélectrique de Poutès-Monistrol sur l'Allier

Consultation du public relative au barrage de Poutès

La FRAPNA Loire (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, section Loire) dont la vocation première est la préservation et la sauvegarde des espèces et des milieux naturels tient à vous apporter sa contribution sur le projet de renouvellement et de modification des caractéristiques de la concession du barrage hydroélectrique de Poutès Monistrol sur l'Allier situé sur le département de la Haute Loire.

Compétente territorialement sur le département de la Loire, la FRAPNA Loire reste néanmoins soucieuse et concernée par la vie aquatique de l'ensemble du fleuve Loire et de ses affluents.

La FRAPNA Loire est d'autant plus soucieuse que ce nouveau projet aura des incidences directes sur l'état de conservation du Grand Saumon de la Loire ; et qu'il constitue un défi majeur pour les porteurs de projet qui doivent concilier à la fois l'aménagement d'un obstacle infranchissable et la protection d'une nature exceptionnelle, dont fait partie intégrante le saumon du fleuve Loire, espèce endémique et unique à haute valeur patrimoniale.

On comprend aisément qu'un tel challenge qui consiste à vouloir concilier deux intérêts opposés, puisse servir de référence pour l'aménagement d'autres ouvrages de ce type sur d'autres territoires tel que le nôtre. C'est sans doute pourquoi le MEEDDAT, à l'époque, a recherché et diligenté un expert indépendant, Jean Claude PHILIPPART de l'Université de Liège, dont la compétence est reconnue internationalement, chargé d'analyser les incidences d'un tel projet sur l'environnement.

En nous conformant strictement aux termes de ce rapport remis en 2009, qui rappelons-le, a une valeur incontestable et reconnue par tous les acteurs concernés, la FRAPNA Loire attire votre attention sur plusieurs points (*les extraits du rapport sont typographiés en gras*) :

- cela fait tout d'abord plusieurs années que ce dossier est en instruction et est sans cesse remis en question ; **Il apparaît aujourd'hui comme un ouvrage d'une autre époque qui n'a donc plus sa place dans les gorges de l'Allier** (sa construction a été autorisée sous le régime de Vichy en 1941) ;

- le saumon sauvage de la Loire est la dernière forme survivante en Europe occidentale d'un grand saumon capable d'effectuer une migration de reproduction en rivière sur une distance de près de 1000Km, les autres formes similaires de saumon ayant disparu des autres grands fleuves européens en raison des activités humaines ; espèce d'intérêt communautaire européen, la France a la responsabilité d'organiser une gestion durable de sa population et de son habitat ;

- **le barrage-retenu de Poutès est situé au tiers inférieur de la zone sanctuaire réservée à la reproduction naturelle du saumon et près de 50% du potentiel de production de saumoneaux de l'Allier se trouve en amont du barrage ; et bien que plusieurs aménagements aient favorisé la remontée du saumon et la dévalaison des saumoneaux, le complexe du barrage de Poutès continue à avoir un impact majeur sur la population du saumon compte tenu de la situation géographique du barrage. Cela s'explique notamment au moment de la remontée des géniteurs qui sont bloqués au niveau du barrage et lors de la dévalaison des saumoneaux en Avril-Mai piégé par l'effet retenue et la**

prise d'eau conduisant aux turbines. La perte cumulée par prédation ou désorientation dans la retenue et par passage dans les turbines pourrait être de l'ordre de grandeur de près de 1/2 ou 1/3 du stock total des dévalants soit entre 15000 et 30000 saumoneaux par an. Et ce n'est pas le système de soutien de la population du saumon par la pisciculture de Chanteuge qui permet d'améliorer la situation, son inefficacité pour assurer la survie de l'espèce ayant été largement démontrée ;

- sur un plan économique, l'enjeu de la production électrique paraît tout à fait dérisoire, la production étant inférieure à 40GigaW alors que la consommation nationale est de 480 Téra-W, soit moins d'un dix millième (1/10000è) de la part de la production nationale. En outre, le nouveau conditionnement de ce barrage ne permettra pas de le considérer comme une production d'électricité de pointe mais davantage comme une production au fil de l'eau relativisant ainsi d'autant plus son intérêt économique. Quant à la perte économique pour les collectivités locales vivant en grande partie sur les prélèvements de la taxe professionnelle, évaluée à environ 400 000 euros par an, représentant évidemment une ressource très importante pour ces collectivités de montagne, elle représente au niveau régional une somme très relative qui pourrait être très facilement compensée par des aides ou des subventions ou d'autres moyens comme l'éolien ou le photovoltaïque.

Rappelons enfin que si le saumon faisait son retour, l'attraction touristique qui en résulterait, constituerait une manne financière sans commune mesure avec la "dime" actuelle versée à la collectivité de Monistrol d'Allier ; cette retombée ayant été chiffrée à 1 750 000€ (source : association saumon Allier 2014).

Notre association ne souhaite pas particulièrement apporter des remarques concernant les nouvelles propositions techniques soumises par l'avenant consistant à surélever le futur ouvrage de 3 mètres passant ainsi de 4 à 7 mètres de hauteur et à turbiner de 20 à 28m3; l'existence même de cet obstacle dans ce secteur de la rivière Allier étant un non sens conformément à ce que nous venons d'exposer ci-avant. Et la circonstance qu'aucun point d'accord n'ait été trouvé jusque là depuis tant d'années révèle toute l'impertinence de ce nouvel ouvrage.

Pour toutes ces raisons évoquées, à savoir :

- la présence d'une espèce patrimoniale exceptionnelle unique et irremplaçable dont la survie dépend de ses frayères qui en aucun cas ne peuvent être délocalisées ;
- l'absence d'alternative ou de moyens permettant sa sauvegarde ;
- une production électrique très relative qui peut être délocalisée et compensée ailleurs ;
- une production qui n'offrira plus l'intérêt d'une production de pointe ;
- une perte d'intérêts économiques locaux qui peuvent être compensés par d'autres ressources ;
- un coût de reconstruction élevé ;

notre association est pour un effacement pur et simple du barrage et donc en défaveur du renouvellement et de la modification des caractéristiques de la concession du barrage hydroélectrique de Poutès-Monistrol sur l'Allier.

Fait à Saint Étienne, le 07 Juin 2018

Raymond Faure
Président de la FRAPNA Loire

